

LA LETTRE D'INFORMATION N° 174, LE 10 JANVIER 2013



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ANTENNES DÉPARTEMENTALES DE LA FFMC

A partir du mois de janvier, les antennes départementales de la FFMC vous donnent rendez-vous pour leurs assemblées générales. Au programme, bilan de l'année 2013, validation du rapport financier, orientations 2014 et surtout élection de nouveaux membres au conseil d'administration.

LE PÉRIPH' À 70

A partir du 10 janvier 2014, le Francilien en transit sur le périph' devra désormais, sous la surveillance de seize cabines radars automatiques, **respecter la nouvelle limitation de vitesse à 70 km/h...** enfin, quand il n'y a pas de « bouchons » sur cette voie empruntée quotidiennement par près de 1,4 million d'usagers se déplaçant en réalité à 37 km/h moyenne lors des pérégrinations domicile-travail cinq jours sur sept.

COMPROMIS EN VUE SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE EUROPÉEN

DANS UN COMMUNIQUÉ PUBLIÉ CE SOIR SUR LE SITE DE LA PRÉSIDENTE LITUANIEUSE DE L'UNION EUROPÉENNE, CELLE CI INDIQUE QUE LE CONSEIL ET LE PARLEMENT SERAIENT ARRIVÉS À UN **ACCORD SUR LE SUJET CONTROVERSÉ DU CONTRÔLE TECHNIQUE EUROPÉEN** ET DE SON APPLICATION AUX DEUX ROUES MOTORISÉS.

RETROUVER LA FFMC SUR



@ffmcnat



www.facebook.com/ffmcnat/

Fédération Française des Motards en Colère

35 bis, rue des Messiers - 93100 Montreuil - Tél : 01 48 18 03 20
contact@ffmc.fr - www.ffmc.fr